

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

CONSIDÉRATIONS SUR LA LITURGIE CATHOLIQUE.

Deuxième article.

Initiée, par la Vérité même, à tous les secrets de l'homme et de la société, l'Eglise n'a jamais eu que de grandes vues. Aussi toutes les fois que l'orgueilleuse médiocrité, fière de son isolement, a voulu mesurer à sa propre hauteur les vastes conceptions du catholicisme, on l'a entendue proclamer fausses et insoutenables les théories divines dont le magnifique ensemble ne se dévoile qu'aux intelligences éclairées de toutes les lumières dont l'Eglise est le foyer. Il en devait être ainsi. Où l'esprit de l'homme, cet esprit partiel de sa nature, aurait-il appris à connaître, à sentir ce qui est grand, ce qui est catholique? En parcourant l'étroite circonférence qui lui est donnée, si sa vue tombe sur un détail qui lui semble imparfait, il s'arrête là; il déclame, il blasphème, il y demeure cloué éternellement. Pour en sortir, il ne faudrait qu'une chose; étendre un peu ses regards, mais vous lui demandez là plus qu'il ne peut faire. Malheur bien excusable! si cette faiblesse de l'esprit n'était pas la faute du cœur. Car notre religion à cela d'admirable que, par elle, l'homme de bonne volonté, exhaussé dans ses bras, jouit d'un horizon dont l'homme qui veut être à lui-même sa règle ne soupçonnera jamais l'étendue. Heureux prélude de ce qui nous est réservé dans le séjour de la lumière.

Tout le monde sait que de toutes les mesures de discipline générale que le Siège apostolique a prescrites aux nations qui forment son héritage spirituel, celle que les ennemis de l'Eglise ont attaquée peut-être avec le plus d'acharnement, est l'unité de langage dans le culte, unité conservée, maintenue vigoureusement par la politique inspirée des Pontifes romains. Voilà le texte des déclamations furibondes des premiers protestants, répétées plus tard, et sur un ton non moins odieux quoique plus calme, par leurs neveux les jansénistes. On a fait, sur ce sujet, de l'éloquence, de l'érudition, de l'antiquité. Dieu sait! mais à quoi tout cela a-t-il abouti? à mettre dans tout son jour, à montrer dans toute sa majestueuse réalité la plus belle conception que l'esprit de l'homme ait jamais tentée. Quand les nuages amoncelés sur une discussion très-simple en elle-même ont été dissipés, on s'est vu forcé de rendre hommage au chef-d'œuvre de la sagesse de l'Eglise, et, au moment même où les savants s'agitaient sans fruit pour réaliser le projet sublime d'une langue universelle, Rome s'est montrée tout-à-coup réunissant tous les peuples par ce lien d'autant plus admirable qu'il était inaperçu, et continuant en silence une œuvre merveilleuse conçue et exécutée, sans effort, en dépit de tous les obstacles. Par elle, c'est en vain que les décrets du Très-Haut ont, en partageant les descendants d'Adam, fixé les limites des nations, et élevé un mur de séparation entre les peuples de la terre; au sein de la mère commune, la terre est encore, comme à ses premiers jours, d'une seule langue et d'une seule bouche: *Erat terra labii unius*. Projet vraiment divin, où l'on reconnaît la main de celui qui voulant que désormais un seul pasteur régît le seul troupeau, voulut que les dociles brebis passent toujours entendre la voix de l'unique pasteur.

Je ne m'arrêterai point à développer les belles considérations sociales qui découlent d'une semblable loi; ceci ne serait plus de mon sujet, auquel il me tarde de revenir. Je m'arrêterai encore moins à faire ressortir les éminents services que le monde savant retirera de cette institution, seule arche de salut pour l'avenir de la littérature, durant plusieurs siècles. Arrêtons-nous seulement sur les vues immédiates de l'Eglise dans cette importante mesure, et voyons si réellement elle y trouva les avantages qu'elles crut devoir y chercher.

L'Eglise est une; son but est l'unité. L'unité des croyances est son premier besoin. Elle n'est sainte, elle n'est divine, elle n'est Eglise que par là. Or quel plus puissant moyen de veiller à la garde de cette unité si indispensable, que de réunir tous les hommes dans un même langage, de proposer à tous les mêmes confessions de foi? Comment s'assurer d'être comprise par tous ses enfants, quand investie de l'autorité de son fondateur, elle leur parle comme ayant puissance, si ces paroles devaient toujours subir la dangereuse expérience d'un changement d'idiotisme? Comment du haut des murs de Sion, où, sentinelle vigilante posée par Jésus-Christ, elle étend sa vue sur le monde, surveiller, démentir et prévenir l'erreur, si un même langage ne lui rapporte pas toutes les paroles de ses enfants?

Par un dessein spécial de la Providence, l'Orient ne put jamais s'astreindre à cette uniformité. Les mille sectes qui continuent de le déchirer depuis tant de siècles, l'attestent bien haut. L'Occident au contraire marcha

longtemps sous la bannière de l'unité, à la faveur de ce moyen si simple et si grand tout à la fois. Aussi les premiers cris de la réforme furent des blasphèmes et des malédictions contre un système qui, durant tant de siècles, retarda la révolte de la raison individuelle; mais encore une fois, toutes ces déclamations ne servirent qu'à venger une mesure catholique à laquelle l'Eglise sera redevable encore de son unité, dans le tour qui lui reste à faire pour arriver au lieu de son repos.

Ces principes une fois rappelés, on n'aura pas de peine à en retrouver la conséquence dans les efforts constants de l'Eglise romaine pour réunir toutes les Eglises latines dans la même liturgie. On reconnaîtra dans cette mesure, en apparence secondaire, la suite de ce même plan d'unité qui est l'âme de l'Eglise.

La liturgie, comme nous le disions précédemment, est la langue de l'Eglise; donc elle doit être universelle comme l'Eglise. Et quoi de plus beau, de plus magnifique que l'auguste concert de la catholicité élevant sa voix toute entière vers le Ciel! Quelle plus belle expression de l'unité de croyances, de vœux et d'espérances que cet hosanna universel s'élevant de tous les points du monde et montant droit au trône de l'Eternel! N'est-ce pas là Israël se levant tout entier comme un seul homme? N'est-ce pas là l'unique voix de l'unique corps? Dans ce concert vraiment unanime, le Ciel attentif, l'Eglise ravie, les hommes réunis, offrent un spectacle tout divin. C'est en prononçant les paroles de la liturgie sacrée que l'on sent s'accomplir cet oracle de la vérité: *Quand plusieurs seront réunis en mon nom, je serai au milieu d'eux*. Ne craignons plus désormais que nos voix se perdent dans l'espace immense qui sépare le Ciel de la terre; escortées de toute la communion des saints, elles pénétreront les Cieux. Le pêcheur timide sent son cœur rassermi par la pensée qu'il répète les paroles des saints; son hommage journalier se confie à leur Sa vue rassurée découvre, sur toute la surface de la terre, tous les justes réunis avec lui dans les mêmes vœux, dans les mêmes louanges. Alors, plein de confiance, il dit avec David: *Et moi aussi, Seigneur, je vous louerai dans l'assemblée des saints*. Depuis le Pontife suprême, jusqu'au plus humble des prêtres, aux extrémités du monde, sa voix timide a trouvé un écho, et s'appropriant le feu qui les anime, il s'offre ainsi à son Dieu avec tout le genre humain; holocauste sublime consommé dans l'unité par la prière divine du Sauveur, dans les Cieux.

Mais cette admirable communion de prières n'est pas le seul avantage que l'Eglise retire de l'université dans la liturgie. Rappelons-nous que la liturgie, langue de l'Eglise, est la dépositaire de sa pensée, la confession solennelle et authentique de sa foi. C'est elle qui prête une voix aux peuples pour témoigner de leur croyance. Elle doit donc être pure et sainte comme l'Eglise. Or quel autre moyen d'établir, de conserver cette pureté, sinon cette sage uniformité qui rend impossible toute altération, toute interpolation suspecte? Sentez-vous quel obstacle insurmontable oppose aux entreprises de l'erreur toute popularité des prières sacrées qu'on ne peut altérer, sans que l'univers tout entier ne se lève pour protester contre l'innovation? Quel est le sectaire qui ne sent pas se glacer ses efforts désespérés, et le blasphème expirer dans sa bouche, lorsqu'il entend déjà la voix unanime des peuples crier anathème à son erreur avant même qu'il l'ait vomie des ténèbres de son cœur?

CORRESPONDANCE.

NOTICE SUR LA RIVIÈRE-ROUGE, DANS LE TERRITOIRE DE LA BAIE D'HUDSON. Suite.

Clergé catholique de la Rivière Rouge avec le nom de ses membres, le tems de leur arrivée dans le pays, leurs principales opérations, et le départ de quelques-uns.

M. L'ÉDITEUR,

M. Joseph Norbert Provencher, né à Nicolet le 12 février 1787, un des premiers élèves du Séminaire de Nicolet qu'il vit commencer comme école élémentaire le 12 mars 1801, fut ordonné prêtre le 21 décembre 1811. M. Provencher, qui n'avait pu supporter le séjour du séminaire de Québec à cause de sa faible santé, fut néanmoins nommé vicaire de Québec au sortir de son ordination. L'épuisement dans lequel il tomba, l'éto suivant, le força d'abandonner la ville: il alla passer quelques mois à Nicolet, où il reprit un peu de forces. Dans l'automne de 1812, il fut envoyé vicaire à Vaudreuil; au mois d'octobre 1813, il fut nommé vicaire de Deschambault et en même tems curé des Grondines. En partant de Québec pour se rendre à Des-

Chambault, il fit une chute vis-à-vis l'hôpital-général : c'était avant le jour, par de schémis très mauvais ; la voiture versa dans un fossé et M. Provencher fut fortement pressé par un pesant compagnon de voyage qui tomba sur lui : il en fut quitte pour passer une huitaine de jours à l'hôpital-général, avant de se rendre à Deschambault. M. Provencher a souvenir dit, en badinant, que cette chute avait causé le rétablissement de sa santé, qui devint en peu de tems forte et robuste pour durer jusqu'à cette année 1843, sans aucun mélange de maladies graves. En 1814, il fut comme curé de la Pointe-Claire et de Ste. Anne du Petit-Rapide, isle de Montréal, et au mois d'octobre 1816, il fut chargé de la cure de Kamouraska, en bas de Québec, qu'il quitta le 16 avril 1818, pour devenir le premier missionnaire de la Rivière Rouge. L'évêque de Québec lui donna d'amples pouvoirs et le nomma son grand-vicaire. M. S. J. N. Dumoulin lui fut donné pour compagnon. Ce monsieur était né le 5 décembre 1793, à Ste. Anne, isle de Montréal ; il était élève du Séminaire de Nicolet, avait été ordonné prêtre le 23 février 1817, et était alors vicaire à Québec. M. Provencher quitta Québec le 25 avril pour se rendre à Montréal, où les préparatifs du voyage furent faits par les agents de Milord Selkirk. Une souscription avait circulé en Canada ; le canot qui portait les missionnaires fut défrayé aux dépens de cette souscription ; Milord Selkirk expédia à ses frais un second canot pour plus grande sûreté. Ils partirent de Montréal le 19 mai, et arrivèrent à la Rivière Rouge le 16 juillet. Les missionnaires signèrent, avant leur départ, un acte par lequel Milord donnait un terrain de 25 acres pour la place de l'église : c'est sur ce terrain qu'est bâtie l'église de St. Boniface ; un autre acte par lequel sa seigneurie donnait un lot de terre de cinq miles de profondeur sur quatre miles de largeur, dont le point de départ était fixé à l'entrée de la Seine dans la rivière Rouge. La Seine est une petite rivière dont l'embouchure est à environ quinze arpens plus bas que l'église de St. Boniface, et qui coule en serpentant au sud-est. Ce terrain pourra peut-être par la suite être de quelque secours pour la mission ; jusqu'ici elle n'en a tiré que du bois de chauffage qui serait toujours abondant, si le feu ne le ruinait pas en courant dans le foin, le printems et l'automne. C'est un spectacle qu'il faut avoir vu pour en avoir une juste idée : on voit alors la flamme qui s'élève à perte de vue, faire de la nuit le jour, et rouler comme un torrent, lorsqu'elle est poussée par un fort vent ; il n'est pas facile de se mettre à l'abri de sa violence, si l'on se trouve pris en pleine prairie. Il arrive de tems en tems des accidens funestes qui blessent ou estropient et même causent la mort de plusieurs personnes. Ceux qui sont sans espoir de se sauver, allument ordinairement du feu dans le foin ; le vent poussant ce feu dans la même direction que celui qui vient derrière le malheureux qui a recours à cet expédient, lui livre une place où le feu ne passera plus, mais la chaleur et la cendre le font beaucoup souffrir. Le feu cause souvent d'autres grands dommages en brûlant le foin mis en meules par une partie de la population ; elle est par-là exposée à voir périr ses animaux pendant l'hiver ; les gens n'ont pas toujours le tems de transporter leur foin auprès de leurs habitations, dont il est souvent très éloigné ; de plus, dans les années pluvieuses, il est impossible d'aller en toute direction en charrette dans les prairies. On a, depuis quelques années, la précaution d'entourer les meules de foin de quelques raies de charrues afin d'empêcher le feu d'y parvenir. Il y a une amende contre ceux qui allument du feu dans les prairies à une certaine époque du printems et de l'automne ; mais il est rare qu'on connaisse l'auteur d'un incendie qui aura quelquefois causé des dommages considérables.

A leur arrivée à la Rivière Rouge, les missionnaires furent logés au fort Douglass qui était le siège du gouvernement d'alors. Ce fort était bâti sur la rive gauche de la rivière Rouge, un peu plus bas que l'entrée de la rivière Assiniboine. La jonction de ces deux rivières a donné son nom à la plage environnante qu'on appelle communément *Lafourche*. Le peu de population qu'il y avait alors dans le pays s'était retirée à la Rivière Pembina, à une vingtaine de lieues plus haut, pour être à la proximité de la vache, qui se tenait à peu de distance de ce poste et d'où le fort Douglass tirait ses provisions.

M. S. J. N. Dumoulin fut envoyé, au mois de Septembre de la même année, à la Rivière Pembina ; il y bâtit une maison et une chapelle, instruisit les métis du lieu, en forma une chrétienté édifiante, dont il fut le conseiller, le père et le juge. Ce monsieur s'acquit l'estime et la vénération de tout le monde. Le poste de Pembina, ayant été abandonné en 1823, parce qu'il se trouvait dans le territoire des Etats-Unis, M. Dumoulin quitta, au grand regret de tout le monde, le pays au mois d'août de la même année, pour revenir en Canada ; il avait acquis quelque connaissance de la langue sauteuse.

M. Thomas Ferruce Destroismaisons, élève du séminaire de Québec, né le 12 janvier 1796 ; à St. Pierre de la Rivière du Sud, ordonné prêtre le 17 octobre 1819, fut envoyé à la Rivière Rouge en 1820, pour remplacer M. Provencher qui avait ordre de descendre pour rendre compte de sa mission, à l'évêque de Québec, qui arrivait de Rome. M. Destroismaison était alors vicaire à St. Hyacinthe. M. Jh. Sauvez, ecclésiastique, élève de Nicolet, né le 8 décembre 1794, à Vaudreuil, fut son compagnon de voyage ; il devait remplacer M. William Edge, autre ecclésiastique, monté à la Rivière Rouge en 1818 ; celui-ci était né à Montréal le 1er décembre 1792 et avait étudié au collège de la même ville ; il devait descendre avec M. Provencher. Ces deux jeunes messieurs n'ont point persévéré dans l'état ecclésiastique. M. Destroismaison parvint à acquérir quelques connaissances de la langue sauteuse sans être capable d'instruire en cette langue ; il se fit aimer par l'aménité de son caractère. Ce fut lui qui commença à desservir la Prairie du cheval

blanc. Il revint en Canada en 1827.

M. Destroismaison étant arrivé à la Rivière Rouge un dimanche le 7 août, 1820, avec M. Sauvez, M. Provencher partit le jeudi suivant avec M. Edge, et n'arriva que dans le mois d'octobre. Il n'était bruit alors que de bulles, de nouveaux évêchés, et de ceux qu'on supposait être appelés à les remplir ; ce qui ne se disait pas ouvertement. Ces arrangements qui venaient des sources de l'autorité ecclésiastique, revêtus de l'approbation de l'autorité civile, ne plaisaient pas à tout le clergé du pays, ce qui le mit dans un état de malaise qui dura longtemps. Mais Dieu qui se joue des jugemens des pauvres mortels, a fait voir qu'il était l'auteur de ce qu'avaient fait ceux qu'il a établis pour gouverner son église : ces jours mauvais ont passé, les plaies profondes se sont cicatrisées et la ville et le diocèse de Montréal jouissent maintenant des avantages que ce nouvel ordre de choses a amenés.

M. Provencher avait été préconisé à Rome le 1er février 1820, avec Mgr. J. J. Larigue, 1er évêque Montréal. Il était véritablement venu des bulles pour le premier. L'évêque de Québec les lui présenta à son arrivée ; M. Provencher les lui remit sans les lire ; il fut nommé curé d'Yamachiche. Ce fut là, comme il l'a raconté à quelques amis intimes, que, livré à lui-même, surchargé d'ouvrage, il méditait pendant la nuit, qui était son seul tems libre, les motifs qu'il pouvait avoir de refuser ou d'accepter l'épiscopat. Il ne faut pas creuser bien avant dans son propre cœur pour trouver des raisons de refuser ces hautes dignités de l'Eglise, quand on ne les recherche pas ; mais, d'un autre côté, il fallait aussi examiner les raisons qu'il y avait d'accepter une dignité qui devait être accompagnée de tant de privations en tout genre. Le danger de faire manquer une mesure qui avait coûté bien des troubles à l'évêque de Québec, les misères que M. Provencher venait d'endurer à la Rivière Rouge, se présentant souvent au milieu de ses méditations, lui faisaient craindre qu'elles n'eussent plus de part que tout autre motif à sa détermination, il se disait à lui-même : *Serviteur lâche et paresseux, tu veux refuser cette dignité de l'Eglise de Jésus-Christ, parce qu'elle est pénible ; tu l'accepterais peut-être avec joie si elle était plus brillante ; du moins il ne viendra dans la tête de personne de te trouver ambitieux, en acceptant une place qui te relègue, pour ta vie, au bout du monde ! Quoiqu'il en soit, ce ne fut que dans l'année suivante qu'il accepta ses bulles par la persuasion des évêques de Telmesse et de Saldes. Le premier plan était qu'il retournerait à la Rivière Rouge, au printems de 1821. Mais les deux compagnes rivales de la Baie d'Hudson et du Nord Ouest s'étant réunies cette année là ; il craignit qu'il n'y eût quelques changemens notables dans la colonie de la Rivière Rouge et demanda à retarder sa consécration jusqu'au printems 1822, ce qui fut accepté. Cette consécration devait se faire à Nicolet, mais l'église, à laquelle on avait ajouté des tours, menaçant ruine au printems 1822, la cérémonie fut faite dans l'église paroissiale des Trois Rivières par feu Mgr. J. O. Plessis, évêque de Québec, le 12 mai 1822. Par cette date, l'évêque de Juliopolis est maintenant le plus ancien évêque consacré de l'Amérique du Nord à l'exception du vénérable évêque de Louisville, Mgr. B. J. Flaget, qui a dû avoir 80 ans le 5 novembre dernier. Ses bulles lui donnèrent le titre de Juliopolis en Galatie. L'évêque consécrateur fut assisté des évêques de Saldes, coadjuteur de Québec, et de Telmesse-suffragant de l'évêque de Québec pour le district de Montréal ; ce fut la première consécration faite par trois évêques en Canada. Le retour de l'évêque de Juliopolis à la Rivière Rouge devait avoir lieu sur les canots expédiés par les agents de Lord Selkirk. Au moment du départ ce passage lui fut refusé sous prétexte qu'il serait plus à l'aise dans un canot à lui seul ; cela ne faisait pas l'affaire de sa bourse, mais il fallut bien en passer par là.*

M. Jean Harper, né à Québec le 6 septembre 1801, et élève du séminaire de cette ville, fut le compagnon de voyage de l'évêque de Juliopolis après sa consécration en 1822. Ce M. fut pris dans la classe de philosophie à Québec ; il reçut la tonsure et tous les ordres à la Rivière Rouge. Ordonné prêtre le 1er novembre 1824, il demeura dans le pays jusqu'au mois d'août 1831. Outre les services qu'il rendit par l'exercice du ministère après sa prêtrise, il tint pendant plusieurs années une excellente école où un bon nombre d'enfants apprirent à lire, à écrire, et l'arithmétique dans laquelle plusieurs étaient très avancés. (1)

M. François Boucher, né le 13 mars 1804, à St. François de la Beauce, élève de Nicolet, monta en 1827 ; il n'était que tonsuré, il reçut tous les ordres dans le pays, où il fut ordonné prêtre le 16 août 1829. Il y exerça son zèle jusqu'en 1833 ; il rendit de bons services, surtout en faisant le catéchisme qu'il aimait à faire et auquel on aimait à assister ; il tint aussi une école dans les premières années de son séjour dans le pays.

L'évêque de Juliopolis, chagrin de ne pouvoir faire travailler à la conversion des Sauvages faute de prêtres qui parlassent leur langue, résolut de faire le voyage du Canada en 1830. Le premier but de ce voyage était de trouver un prêtre qui voulût se consacrer à l'étude de la langue sauvage et s'appliquer ensuite à leur conversion ; le second était de collecter quelques secours pour la construction de son église. M. G. A. Belcourt fut le prêtre zélé

(1) En 1829, l'évêque de Juliopolis bâtit une maison, en pierre, de 45 pieds sur 36 ; c'était le premier édifice de ce genre érigé dans le pays ; elle ne fut pas solidement construite, de sorte que menaçant ruine il a été forcé d'en bâtir une autre au pignon de l'église neuve ; elle a 70 pieds sur 46 à deux étages, dont le 1er est en pierre et le 2nd en bois ; elle renferme le logement de l'évêque, des salles d'écoles et une belle sacristie. L'évêque a commencé à l'habiter le 1er décembre 1842.

qui se dévoua à ce pénible ministère. Ce M. élève de Nicolet, était né à la Baie du Febyre le 23 avril 1803. Il avait été ordonné prêtre le 10 mars 1827, il était alors curé de Ste. Martine, dans le diocèse de Montréal. Il monta avec l'évêque de Juliopolis en 1831. (2) Avant son départ, il avait passé quelques mois au lac des Deux Montagnes pour s'initier dans la langue Algonquine qui est la même, à peu de chose près, que celle des Sautoux de la Rivière Rouge, il continua à étudier cette langue après son arrivée à la Rivière Rouge et il parvint à s'y rendre assez habile pour composer une grammaire qu'il fit imprimer en 1839, ainsi que le catéchisme du diocèse qu'il avait traduit et des cantiques qu'il avait composés en cette langue. Il travaille depuis plusieurs années à confectionner un dictionnaire qui sera français et sauvage; il le finira probablement cet hiver. En qualité de missionnaire, M. Belcourt a rendu de grands services à la religion; c'est lui qui le premier s'est appliqué à instruire les sauvages, en commençant par ceux qui demeuraient dans la colonie ou aux environs. Ces Sauvages, accoutumés à voir des chrétiens peu fervens et souvent scandaleux, voyant de leurs yeux l'exercice de différens cultes religieux auxquels ils étaient sollicités de se joindre, ont fini par rester ce qu'ils étaient pour la plupart. M. Belcourt en a pourtant converti un bon nombre qu'il a réunis en village à St. Paul, ceux qui ont embrassé la foi y ont persévéré. Ce fut M. Belcourt qui ouvrit, en 1840, la mission du lac Manitoba ou de la Baie des Canards. Il y baptisa les enfans et disposa les parens à écouter la parole de Dieu une autre fois; ce qui leur a été offert tous les ans, depuis cette époque.

En 1838, il fit sa première visite au lac Laplue et à la Rivière Winipick; il est parvenu, en surmontant beaucoup de difficultés, à gagner la confiance de ces Sauvages qui paraissent disposés à se laisser instruire. Il les a visités tous les ans depuis 1838. Une autre qualité, qui a ses utilités dans un pays où tout manque, c'est qu'il est très habile dans la mécanique et surtout excellent tourneur. Sa résidence ordinaire est à la mission de St. Paul. M. Belcourt remplissait le 1er but du voyage de l'évêque de Juliopolis qui était d'avoir un prêtre pour instruire les Sauvages; le 2nd qui était de collecter de l'argent pour la construction de son église, fut rempli par une circulaire de feu Mgr. Panet au clergé et aux fidèles de son diocèse.

M. Ch. Ed. Poiré, né à la Pointe Lévi, le 4 août 1810, élève du séminaire de Québec, arriva à la Rivière Rouge en 1832, et y fut ordonné prêtre le 17 février 1833. En continuant ses études théologiques, il tint une école sur un bon pied. Il s'appliqua aussi à l'étude des langues Sautouse et Crise qu'il parvint à parler assez bien. Il desservit avec zèle la Prairie du Cheval Blanc pendant plusieurs années. Les langues Sauvages qu'il entendait et parlait le mettaient en état de rendre plus de services à cette population, où il y avait bien des personnes qui ne parlaient pas français, il suivait ordinairement la caravane des chasseurs où sa présence faisait du bien et arrêtait beaucoup de mal. Il quitta la Rivière-Rouge en 1838. M. Belcourt descendit en même temps, fut placé curé de la Pointe Lévi et remonta au printemps de 1839.

M. J. Bte. Thibault, né à la Pointe Lévi le 14 décembre 1810, élève du Séminaire de Québec, monta en 1833, fut ordonné prêtre le 9 septembre de la même année, et fut employé à instruire six jeunes gens qui étudiaient le latin. Quoique ceux-ci n'aient point persévéré longtems dans cette étude, ils sont néanmoins suffisamment instruits pour leur utilité, l'un d'eux fait maintenant l'école; tous ayant appris le plain chant rendent service comme chantres. M. Thibault fut chargé de desservir le poste de St. Boniface pendant l'absence de l'évêque de Juliopolis, depuis le 17 août 1835 jusqu'au 14 juin 1837; l'église était alors en construction, il fit finir les murs, lever le comble et couvrir en planches et en bardeaux; ce fut pendant le même laps de temps que fut bâtie la chapelle de St. Paul dont les travaux furent dirigés par M. Belcourt. M. Thibault demeura plusieurs années avec l'évêque de Juliopolis, et desservit la Prairie du Cheval Blanc de 1838 à 39. Il fit la mission de la Baie des Canards dans le Manitoba, en 1841. Il fit alors bâtir la maison qui sert de chapelle à ce poste. C'est lui qui a fait l'année derrière 1842, un voyage de six mois pendant lequel il alla jusqu'au pied de la fameuse Montagne de Roche, c'est lui qui est parti le 3 juillet de cette année 1843 pour pousser ses courses vers le Nord, afin de rendre service aux catholiques nombreux et abondonnés de ces parages, c'est lui aussi, qui, à son retour en 1844, doit être chargé d'aller, avec un autre prêtre, établir une mission permanente dans une place qu'il doit désigner aux Sauvages comme un lieu de rassemblement pour leur apprendre à connaître et à servir Dieu (le Grand Esprit); il parle bien les deux langues Sautouse et Crise, ce qui l'attache au pays probablement pour longtems.

M. Joseph Arsène Mayrand, né à Deschambault le 3 mai 1811, élève de Nicolet, ordonné prêtre le 6 avril 1838, monta la même année à la Rivière Rouge. Il séjourna, tantôt à St. Boniface, tantôt à St. Paul pour étudier le sauvage; il fut en 1839 chargé de la direction de la Prairie du Cheval Blanc, ce qu'il a continué de faire jusqu'au départ de l'évêque de Julio-

polis, le 19 juin 1843; il quitta alors son poste pour se charger de celui de St. Boniface. Il a appris passablement le Cris qu'il entend suffisamment pour le service de la mission.

M. Jean Edouard Darveau, né à Québec le 17 mars 1816, et élève du séminaire de la même ville, fut ordonné prêtre le 21 février 1841, et monta la même année. Il passa l'hiver avec M. Belcourt pour étudier la langue Sautouse dont il apprit beaucoup de mots pendant six mois qu'il demeura à St. Paul. Au printemps 1842, il fut chargé de la mission de la Baie des Canards dans le Lac Manitoba, ce qui le mit dans la nécessité de parler sauvage. Il est maintenant chargé de desservir la Prairie du Cheval Blanc, quand sa présence n'est pas nécessaire dans sa mission; en son absence, M. Belcourt doit le remplacer.

Enfin les deux prêtres que l'évêque de Juliopolis s'attend à emmener avec lui au printemps (1844) sont M. Charles Olivier Caron, élève de Nicolet, né à la Rivière du Loup, district des Trois-Rivières, le 24 octobre 1816, ordonné prêtre le 27 août 1842, et en ce moment vicaire aux Trois-Rivières. L'autre est M. Louis Richer Lafèche, né à Ste. Anne de la Péraie, le 4 septembre 1818. Il n'est encore que diacre et professe la rhétorique et le grec au séminaire de Nicolet où il a fait ses cours d'études.

A continuer.

BULLETIN.

La Minerve vs Rome. — Autre outrage à la Religion.

Voici quelques-uns des passages dont la *Minerve* édifie nos compatriotes dans son numéro du 11; sans doute pour affermir la religion dans le pays, et rendre les Canadiens plus dociles au Saint-Siège.

“L'Eglise visa toujours au loin, car ce n'est qu'au loin qu'elle inspira la crédulité et le respect, toujours menacée et bravée qu'elle fut en Italie. Ce rouage ecclésiastique, si l'on peut s'exprimer ainsi, était si bon, il répondit si bien aux besoins des temps, à la superstition des hommes, qu'il marcha seul. Si Grégoire VII et deux ou trois autres papes lui imprimèrent le gouvernement, on peut dire qu'il se soutint, en général, malgré les papes plutôt que par eux, car les périls auxquels leurs fautes et leurs scandales exposèrent la tiare furent fréquens.”

“Il n'est pas en Europe de ville qui puisse égaler la grossièreté et la corruption de Rome; bien que les vices y soient rachetés, dans le peuple, par un noble caractère. Il n'en est pas où les prêtres poussent plus loin l'incrédulité, l'indécence, où ils soient moins estimés, où les couvens d'hommes et de femmes méritent d'inspirer moins de respect.”

“L'ignorance est profonde; les individus qui ont le plus secoué le joug des préjugés ne l'ont pas fait par raison, mais par immoralité; ne sachant ce qui reste encore de respectable, ils sont pleins de superstition. La raison est retombée à son enfance.”

Si ce sont là les lectures spirituelles de notre Contemporaine, nul doute que la *Minerve* d'aujourd'hui ne soit aussi sage que celle d'autrefois.

Nous nous sommes déjà plaint que des journaux de cette ville étaient trop crédules, quand il s'agissait de l'Italie et surtout de Rome. Nous avions d'abord cru que c'était par inadvertance. Mais la *Minerve* du 11 du courant nous convainc du contraire. Il est vrai qu'elle ne parle pas elle-même; mais le choix qu'elle fait, découvre assez ses affections et son assentiment. On voit qu'elle s'occupe plus de ses goûts que de la vérité. Veut-elle donc réchauffer cette vieille tactique Voltairienne: *Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose*. Du moins ce ne peut être que dans de semblables sources que la *Minerve* du 11 a été chercher ses *Mélanges sur Rome*. Cette conduite nous surprend d'autant plus, que c'est dans un temps où les protestans eux-mêmes commencent à reconnaître leurs erreurs sur ce point; il suffit pour s'en convaincre d'ouvrir les vies de Grégoire VII (St), par J. Voigt, professeur à l'Université de Hall, et d'Innocent III par Fr. Hurter, président du Consistoire à Schéssaure. L'histoire de la Papauté par M. Henrion établit si clairement la supériorité des Pontifes Romains, depuis Paul III jusqu'à nos jours, sur les autres Potentats de l'Europe, qu'il faut fermer les yeux pour ne pas l'apercevoir; et il faut avouer que le critique de la *Minerve* n'est pas heureux dans le choix qu'il fait de Léon XII pour décharger sa bile. Il peut bien, en s'usant les dents, chercher à salir de ses bavcs ce grand Pontife; mais l'histoire nous dira toujours qu'il était le promoteur des bonnes études, le protecteur des arts, le soutien des pauvres, des infirmes et des prisonniers; et qu'il n'était pas moins admirable comme chef de l'Eglise.

Les inculpations d'ignorance et de corruption contre les Romains et particulièrement contre le clergé, ne nous surprennent pas. Sans cette incrimination, comment condamner la religion catholique à laquelle on en veut uniquement parce qu'elle est toujours une, toujours sublime, toujours la même? D'ailleurs, un spectacle comme celui de Rome est trop grand, trop frappant, même trop supérieur à toute comparaison pour qu'on ne s'efforce pas de le ravalier, afin d'y pouvoir exercer sa censure, et paraître rivaliser

(2) L'évêque de Juliopolis avait écrit, en 1829, à M. T., à Paris, pour s'informer s'il trouverait moyen de collecter quelque argent pour la construction de son église, et à son arrivée à Québec, en 1830, il reçut pour réponse que, sa lettre ayant été présentée au cardinal de Croix, alors à la tête de la propagation de la foi, Son Eminence lui avait fait accorder une petite allowance de 3,500 fr. Ce fut la première nouvelle qu'il eut de l'existence de la Propagation de la Foi de Lyon. Elle a continué depuis à lui faire une allocation tous les ans, excepté en 1835.

avec elle. Pour ce qui regarde l'éducation on peut en voir la statistique dans le 1er. volume des *Mélanges* page 118 et 127, dont voici le résumé :

“ Dans les moindres villages des états romains, il y a des maîtres payés par les communes. Mais là, comme ailleurs, les enfans pauvres abandonnent de bonne heure les écoles pour les travaux de la campagne. A Rome, on évalue à 75 sur 100 le nombre des enfans qui reçoivent les bienfaits de l'instruction. Cette proportion ne se retrouve pas même en France, puisque dans ce pays, sur 100 enfans de l'âge de 5 à 12 ans, on en compte encore 31 qui sont privés de toute instruction.

“ Il existe aujourd'hui, dans la capitale du monde chrétien, 372 écoles primaires, 482 maîtres, et 14,099 élèves des deux sexes, de l'âge de 5 à 12 ans. L'état de l'instruction primaire est loin d'offrir les mêmes résultats dans les pays les plus civilisés d'Europe.”

Voici encore ce qu'écrivait sur ce sujet un voyageur instruit et minutieux observateur, en terminant sa lettre :

“ Outre le collège romain et la *Sapienza*, il y a ici divers établissemens secondaires, où des maîtres choisis enseignent les élémens des belles lettres. Les pauvres ont mille écoles où ils peuvent envoyer leurs enfans, de sorte qu'à Rome le père de famille qui laisse ses fils croupir dans l'ignorance, est plus coupable que partout ailleurs ; en effet, le nombre des écoles gratuites y est presque infini, et le prosélytisme de l'instruction y est devenu un des traits caractéristiques, non-seulement de la classe supérieure, mais encore de toutes les personnes pieuses. Je vous répète donc, mon cher ami, et je le fais avec une intime conviction, que Rome est le siège de l'instruction, aussi bien que celui de la foi ; que la religion, dirigée par l'Esprit de lumière y tient les sources de la science ouvertes à tous les sexes, à tous les âges, à toutes les conditions ; qu'elle combat l'ignorance, qu'elle réfute les erreurs, et que, tandis qu'on la calomnie, elle ne travaille pas moins à former des littérateurs et des savants, qu'à former des confesseurs et des apôtres.”

On crit au scandale, à l'ignorance, parce que dans une ville où il y a quarante mille prêtres ou religieux, sans compter les étrangers qui y affluent de tous les coins du monde, il se trouve parmi eux quelques mauvais sujets. Ne serait-ce pas une merveille, un miracle même, s'il n'y en avait pas ? Si nous ne savions déjà qu'un de nos confrères, qui a séjourné assez longtems à Rome pour en connaître un peu les mœurs, se propose de publier ses observations sur ce sujet, nous en parlerions plus au long. Cependant nous observons d'avance que les voyageurs peu réfléchis, les touristes, par exemple, qui ne font que passer, doivent être très souvent induits en erreur, surtout quand ils y viennent avec un esprit de prévention. Parce qu'ils ne savent pas distinguer les Romains d'avec les étrangers, ils rejettent sur la nation les vices de quelques vagabonds, qui vont chercher à y cacher leur corruption sous le manteau romain. Ce qui fait que ceux mêmes qui y voyagent avec de bonnes dispositions sont encore exposés à se tromper. Au reste nous nous proposons de publier sous peu, une réfutation directe de toutes les différentes calomnies qu'on se plaît à débiter sur le Pape, les cardinaux etc., Elle paraîtra d'autant moins suspecte qu'elle est tirée d'un auteur qui ne peut être accusé de bigoterie. On va peut-être vouloir nous trouver un peu susceptible sur ce point. Mais nous sommes persuadé que les véritables catholiques comprennent, comme nous, que c'est au catholicisme qu'on en veut, quand on attaque son premier Pontife, et qu'on ne met en avant les mots superstition, corruption du clergé, que pour mieux réussir à saper les fondemens de la religion. Mais il nous semble que la seule durée de dix-huit siècles, malgré les fureurs de l'enfer, devrait suffire pour les convaincre de l'inutilité de leurs efforts.

Un correspondant de Kingston nous rapporte un trait de gentillesse et de tolérance de la part d'un certain parti, que nous ne savons pas trop comment qualifier. La *Minerve* et l'*Aurore* donnent à entendre que c'est un exploit Orangiste : si c'est le cas, il n'est pas étonnant que le Parlement ait passé une loi contre ces oiseaux de ténèbres. Ces êtres mal-faisants viennent de s'attaquer à la nouvelle cathédrale, catholique de Kingston. Ils ont réussi à briser différens reliefs qui en ornaient le portail. On estime le dommage à plus de £50. On a peine à croire un semblable acte de Vandallisme dans le siècle où nous vivons. Néanmoins à ce propos nous dirons que nous avons déjà reçu plusieurs informations qui laissent peu de doute que l'incendie de l'église de Ste. Anne des Plaines est dû à de semblables fanatiques. On doit se rappeler aussi le bruit qui se répandit à l'occasion de l'incendie de l'église de St. Philippe. Ce qui vient de se passer à Kingston est bien propre à confirmer ces rumeurs. C'est pour quoi nous espérons que le gouvernement voudra bien suivre les suggestions de la *Minerve* pour mettre fin à de semblables infamies. En attendant, nous ne saurions trop prier nos

compatriotes et MM. les curés en particulier, de se défier de cette bande de vagabonds hypocrites qui, sous le pseudonyme de ministres de l'Évangile, parcourent nos campagnes pour y semer l'erreur avec leurs calomnies.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

Sacrilège.—Nous voyons par les journaux de Kingston, qu'un nouvel attentat a été fait contre l'église catholique de Kingston, en démolissant la pierre d'ornement du portail de cet édifice. On estime le dommage causé par cette œuvre diabolique à plus de \$200. Voilà le résultat de la protection qu'on semble vouloir accorder aux sociétés secrètes et à la secte odieuse des orangistes surtout.

Nous l'avons déjà dit, il existe un grand nombre d'églises protestantes dans nos campagnes, où la grande majorité des habitans sont des catholiques, et jamais la moindre insulte n'a été faite, ni aux édifices ni aux personnes qui les fréquentent. Il n'appartient donc qu'aux orangistes de se livrer à des actes aussi bas et aussi dégradant pour l'humanité. Il est à espérer que le gouvernement fera toutes les démarches nécessaires pour découvrir les coupables, en offrant une récompense convenable à ceux qui les feront connaître. Ce sera le moyen de mettre fin à ces outrages révoltans. On accuse les Américains d'intolérance envers le catholicisme ; cependant, lorsque l'église catholique fut incendiée, il y a quelques années, les autorités de l'endroit offrirent une récompense de \$1000 pour l'arrestation des coupables !

ESPAGNE.

Minerve.

—On écrit à l'*Univers* de Madrid, le 17 octobre :

“ Je veux vous rendre témoin et jugé des perpétuelles discussions qu'un catholique, espagnol ou étranger, doit soutenir dans ce pays-ci contre les préjugés du parti fausement libéral et anti-religieux. Ces discussions portent sur la conduite de Rome vis-à-vis du gouvernement nouveau d'Espagne depuis dix ans : pour vos lecteurs, et pour quiconque s'occupe de vraie politique, il n'est pas de sujet plus intéressant.

On peut résumer ainsi les griefs : “ Le Souverain Pontife, dit-on, qui s'est empressé de reconnaître Louis-Philippe, et la révolution de juillet, et la révolution belge, n'a jamais voulu consentir à reconnaître la légitime reine d'Espagne Isabelle II. Pourquoi cela ? parceque la France, la Belgique était fortes, et que l'Espagne était faible ; parceque depuis longtems la politique française a su défendre ses droits vis-à-vis des empiètemens spirituels, et que l'Espagne, au contraire, en riche proie de la cupidité romaine, subissait encore le joug entier de l'ancienne domination. La cour de Rome a consenti à donner des Evêques aux Etats révoltés de l'Amérique, et Bolivar, Santa-Anna ont été beaucoup plus favorisés que l'héritière de nos rois ; de là vient que les églises d'Espagne, depuis tantôt dix ans, sont privées de direction, abandonnées au caprice des Chapitres, au fanatisme des ecclésiastiques ignorants ; de là vient que le tribunal de la Rote, juge souverain de certaines contestations, a dû être aboli, et que de nombreux procès, sur des matières ecclésiastiques, restent pendants, au grand préjudice des intéressés et du bien de l'Eglise. De là vient enfin que la propagande protestante, n'étant à profit l'espèce de schisme dans lequel l'obstination de Rome nous tient plongés, a pu se railler des sympathies parmi nous, exciter des velléités d'indépendance. Tous ces maux sont le fait de la politique romaine, mi-temporelle, mi-spirituelle. L'influence des cabinets du Nord a pesé sur les résolutions du Vatican ; et celui qui devait tenir entre les peuples, enfans de l'Eglise, une balance d'impartiale justice, s'est en quelque sorte ligé avec nos ennemis pour faire chavirer la barque de nos institutions. Il aurait pu lui en coûter cher ; et si, à l'heure qu'il est, un concordat rétablit enfin la paix religieuse dans notre pays, ce ne sera cependant pas sans détriment pour la considération qui devrait entourer le Saint-Siège ; car on verra que la force est la seule raison valable auprès de ce cabinet. Ce que nous n'avons pu obtenir au commencement de notre révolution, lorsque la guerre civile metait encore le trône d'Isabelle II en danger, aujourd'hui on nous l'accordera. Rome a été mal conseillée, et il est dommage que dans des occasions solennelles, comme celle qui s'est présentée dernièrement, des cardinaux, des conseillers de la suprême Cour de l'ordre spirituel, se laissent encore entraîner à de poétiques hyperboles sur les malheurs de l'Espagne, ces malheurs dont Rome elle-même, par ses fautes anciennes et modernes, a été la principale cause.”

Certes, il me semble que je n'affaiblis pas l'accusation : j'éprouve même une certaine pudeur à traduire avec tant de crudité cette série d'assertions très voisines du blasphème. Mais l'intérêt de la défense et celui de l'instruction commune des catholiques, me paraissent exiger une entière franchise : je laisse donc intact ce réquisitoire de l'opinion anti-catholique de l'Espagne. Passons à la réfutation.

La cour romaine a reconnu des révolutions consommées et des royautés nouvelles établies avec un consentement apparent ou réel des peuples : comme gouvernement temporel, Rome n'a fait en cela que suivre l'exemple unanime des autres gouvernemens ; elle a d'ailleurs distingué le point de droit du point de fait : comme gouvernement spirituel, elle a reconnu des gouvernemens qui donnaient des garanties à l'Eglise, qui ne menaçaient ni la juste suprématie du Saint-Siège, ni les propriétés du clergé, ni l'existence de nos institutions religieuses. Elle ne pouvait agir ainsi vis-à-vis du gouvernement d'Isabelle II. 1^o Comme pouvoir temporel, elle pouvait bien s'abstenir de reconnaître une royauté combattue à l'étranger, combat-

due dans l'Espagne elle-même; une royauté précaire, contre laquelle un tiers de la nation s'élevait déjà prononcé et qui n'avait obtenu que deux ou trois reconnaissances de la part des cabinets étrangers. Nous dirons même plus : par respect pour les droits de la nationalité espagnole, le Saint-Siège semblait devoir s'abstenir dans une question qui partageait si visiblement les esprits au sein de la monarchie. Reconnaître le gouvernement de Madrid e'était proscrire la petite royauté établie entre l'Ebre et les Pyrénées; et à coup sûr lorsqu'on voyait deux peuples voisins, l'Angleterre et la France, prêter leurs soldats à Isabelle II, tandis que don Carlos et ses montagnards combattaient avec leurs propres forces; à peine aidés des maigres secours de quelques cours lointaines, on pouvait fort bien hésiter à dire : " Ici ou là se trouve la nationalité." Evidemment, Rome ne pouvait donner un acte quelconque de reconnaissance sans trancher de façon ou d'autre une question que les libéraux eux-mêmes proclamaient à tort et à travers étrangère à sa compétence : une question purement politique et de nationalité.

2^e Rome, comme pouvoir spirituel, ne pouvait favoriser un gouvernement qui, dès les premières contradictions venues de la cour du Vatican, se déclare hostile à l'Eglise. Les sujets présentés pour l'épiscopat étaient en partie suspects : Rome n'aurait pas dû, n'aurait pas pu les accepter, même de la main de Ferdinand VII. Elle offre néanmoins d'envoyer les bulles de confirmation à ceux qu'elle en jugera dignes par la pureté de leurs doctrines et de leurs mœurs, mais à la condition qu'il sera inséré dans l'acte une clause qui est d'usage lorsque le droit à la couronne se trouve disputé ou en suspens. Rome protestait en même temps, par un acte séparé, qu'elle n'entendait préjudicier en rien au droit de patronat exercé par les rois sur les églises de l'Espagne. — Ces propositions, ces offres furent repoussées.

Le gouvernement, sur ces entrefaites, portait les plus graves atteintes aux droits du Saint-Siège; le tribunal de la Rote était aboli, l'execuatur était refusé au nonce envoyé par le Souverain Pontife, enfin les religieux étaient massacrés dans les rues de Madrid, et le gouvernement n'en savait, ou plutôt n'en voulait tirer aucune justice. La révolution devenait ainsi non seulement politique, mais religieuse : Rome se trouvait blessée dans ses droits les plus sacrés.

À dater de ce moment, la réconciliation ne pouvait se faire qu'à la faveur d'une amende honorable : et, jusqu'au jour où nous vous écrivons, il n'y a eu aucune sorte d'outrages sur outrages dans les actes et les paroles des divers gouvernements qui se sont succédés.

Telle est la différence entre la révolution d'Espagne et celles de France et de Belgique. Si notre patrie, au lendemain même de la révolution de juillet, si la Belgique, au lendemain de la sienne, et les républiques espagnoles à la fin de leurs longues et vertueuses luites contre les impuissantes armes du roi d'Espagne, obtinrent du Saint-Siège la confirmation des évêques, et ce baiser de paix qui part du cœur immuable du successeur de saint Pierre, et va déposer la sagesse au cœur des nations, c'est qu'elles-mêmes, à l'envi, avaient cherché à lui plaire dans le choix de ceux qu'elles présentaient à l'onction épiscopale; et enfin, c'est qu'elles recevaient ses messagers comme des ministres de bénédiction, et non comme des vils agents d'un faible pouvoir, qu'on peut mettre impunément à la porte. Faut-il donc le dire? Oui, Bolívar et Santa-Anna ont été plus francs et plus généreux que nous, ou du moins plus habiles.

Plus habiles ! — Je prononce un mot délicat ! — Grand objet des politiques de tous les temps, mais particulièrement du nôtre, l'habileté a manqué complètement aux gouvernants de la moderne Espagne. Eux-mêmes le sentent assurément, et se repentent profondément de cette faute-là. Quoi ! ne voient-ils pas qu'en traitant avec Rome noblement et comme il convient à un Etat qui connaît les bienséances et les délicatesses politiques, ils se seraient insensiblement ralliés les populations religieuses. Rome, il est vrai, n'aurait point tout d'abord reconnu la royauté nouvelle, mais elle l'aurait honorée ! Elle lui aurait donné des évêques choisis par cette royauté elle-même; et avec les évêques seraient venus la réforme des mœurs, l'instruction des peuples et conséquemment un amour toujours croissant pour la liberté. Tout ce qui aurait rendu la nouvelle monarchie plus semblable à l'ancienne aurait contribué à l'affermir; et au jour de la victoire, Rome ne voyant plus de contradicteurs, aurait été libre de reconnaître un fait vainqueur et digne d'estime. Il n'y a eu rien de tout cela.

Je devais insister sur cette dernière observation, parce que c'est à coup sûr celle qui fera le plus d'impression sur la plupart de vos lecteurs. Oui, les gouvernements d'Isabelle II auraient été plus habiles si, renouant fortement la chaîne du passé, ils avaient eu pour Rome ce respect traditionnel qui ennoblissait tant l'ancienne monarchie aux yeux des populations catholiques de l'Espagne. Il y aurait eu, chez les nations étrangères elles-mêmes, un sentiment nouveau plus favorable à l'ordre actuellement établi dans la monarchie espagnole; je ne sais quoi de digne de respect se serait interposé entre les haines des gouvernements et surtout des peuples étrangers et le mouvement soi-disant régénérateur de la Péninsule.

Mais savez-vous pourquoi ces idées si simples ne se sont pas présentées aux hommes d'Etat des premières années du règne d'Isabelle II ? Il y en a plusieurs raisons. La première, c'est qu'ils obéissaient aux passions toujours mesquines de parti, et que cette condescendance les rendait indignes des hautes pensées d'une politique vraiment chrétienne; la seconde, c'est qu'ils étaient sous l'influence des idées philosophiques du commencement de ce siècle; et que l'Espagne de 1840 devait payer les dettes de l'Espagne de 1812; enfin, la troisième raison, c'est qu'une influence protestante plus pro-

testante qu'on ne croit, celle de l'Angleterre, dominait en secret toute la politique de Madrid. Dans les trois dernières années, cette influence a été manifestée; certains projets de loi qui détruisaient la suprématie romaine, qui aplanaient la voie au mariage incestueux de la jeune reine avec le duc de Cadix, ont mis enfin en lumière aux yeux de tous l'active coopération de Londres aux mesures de démoralisation qui étaient sanctionnées par le régent Espartero; mais cela n'empêche point de croire que cette influence jusque là occulte ne fut néanmoins depuis longtemps réelle et très funeste. Jusqu'à quel point le gouvernement français a-t-il été de connivence avec ces entreprises anti-catholiques ? Il nous est difficile de le dire. Mais croirons-nous qu'un gouvernement dirigé par des hommes très indifférents en matière de foi religieuse ait été un grand obstacle aux machinations de l'Angleterre pour protestantiser l'Espagne ? Non assurément. Ainsi, tout a concouru à pousser le gouvernement d'Isabelle II dans le précipice d'impiété où il trouvera peut-être sa mort : la perfidie des Anglais et les faiblesses de la France.

Au-dessus de tout ce que nous pouvons dire, il y a des desseins secrets de la Providence. Ces maux que l'Espagne anti-religieuse attribue à l'obstination de Rome, et qui ne sont qu'imputables qu'à la perversité de quelques Espagnols et de l'Angleterre, sont assurément une épreuve salutaire pour la plus grande gloire du catholicisme Espagnol. Une réforme du clergé était ici nécessaire; plutôt à Dieu qu'elle se fût accomplie par les moyens surnaturels jadis employés dans ce pays même par les saint Jean de la Croix et les sainte Thérèse ! Mais enfin, la réforme mêlée d'un châtiement terrible, n'en a pas moins eu son effet. Le clergé régulier a été d'ailleurs détruit d'une façon merveilleuse. Dieu n'a pas voulu que le premier sang versé fut autre que celui de ses plus purs serviteurs. À Madrid, en 1835, la populace se rua d'abord sur les saints : ce sont les Jésuites, tous exemplaires, et quelques-uns héroïques; puis les Franciscains, amis du pauvre, simples et pauvres comme lui; à leur suite, quelques autres ordres non moins recommandables, au milieu de la dépravation trop réelle d'un grand nombre de religieux. Enfin, Dieu voulut que les malheurs de l'Eglise d'Espagne fussent une pure gloire pour nous tous. Ce dessein n'est-il pas plein de miséricorde ? Tout en permettant que le fer, l'exil, la pauvreté purifiasse les mains de sa tribu sainte, Dieu, dès le premier jour, lui donna un gage de protection et de magnificence, en choisissant lui-même ses martyrs.

ABISSINE.

— Parmi les présens et les curiosités envoyés à la reine d'Angleterre par la Cour de Choa, dans l'Abyssinie méridionale, et apportés par le capitaine Harris, les objets les plus intéressants consistent en des croix antiques et autres emblèmes du christianisme. Les peuples de l'ancienne Abyssinie, quoique barbares, dans toute la force du terme, professent cependant la foi chrétienne, et on croit généralement que leur pays, de difficile accès et fortifié par la nature, avait, dans les derniers siècles, servi d'asile aux chrétiens persécutés. (Extrait du dernier no. du *Journal Asiatique* de Londres.)

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Prorogation du parlement.

Nous empruntons ce qui suit à la *Minerve* :

CHAMBRE DU CONSEIL LÉGISLATIF

Kingston, Samedi 9 Décembre 1843.

Aujourd'hui à 2 heures P. M., Son Excellence le gouverneur général s'est rendu à la Chambre du Conseil Législatif, dans la bâtisse du Parlement. Les Membres du Conseil Législatif étant assemblés, il prit à Son Excellence de requérir la présence des membres de l'assemblée législative, et ceux-ci étant présents, les bills suivans ont reçu la sanction de Son Excellence au nom de Sa Majesté, savoir :

Acte pour rappeler certaine Ordonnance concernant les Banqueroutes, dans le Bas-Canada, et pour pourvoir au même objet dans la Province du Canada.

Acte pour abolir l'emprisonnement pour dette.

Acte pour régler le mesurage des bois.

Acte pour faciliter la preuve en lois.

Acte pour faciliter l'étude de l'anatomie.

Acte qui impose un droit sur certains produits importés en cette province.

Acte pour pourvoir à l'établissement des écoles élémentaires, et l'octroi de fonds pour leur soutien, etc.

Acte pour l'achat de certaines actions dans le canal Welland.

Acte pour accorder certains pouvoirs aux officiers de l'ordonnance.

Acte pour empêcher certaines processions de partis.

Acte pour le maintien de l'ordre aux assemblées publiques.

Acte pour exempter certains officiers de renouveler leur commission au décès du souverain.

Acte pour empêcher de tuer certaines bêtes sauvages dans certaine saison de l'année.

Acte pour la préservation du poisson dans certaines rivières y mentionnées.

Acte pour exempter les voitures qui charroient du fumier, de payer aux chemins de péage.

Acte pour pourvoir aux Cours des petites causes.

Acte pour rappeler certaines ordonnances et pour l'administration de la justice dans le Bas-Canada.

Acte pour l'établissement de meilleurs Cours d'Appel dans le Bas-Canada.
 Acte pour l'administration de la justice dans le district de Gaspé.
 Acte pour régler les Sessions de Quartiers dans le district de St. François.
 Acte pour amender l'ordonnance des Bureaux d'Enregistrement, et pour prolonger le temps des enrégistremens.
 Acte pour faire le recensement du Bas-Canada.
 Acte pour amender l'ordonnance établissant une police dans les cités de Montréal et de Québec.
 Acte pour détacher l'Isle Bizare du district de régistration des Deux Montagnes et pour l'annexer au comté de Montréal, au sujet des enrégistremens.
 Acte pour autoriser les seigneurs des fiefs de Nazareth, St. Augustin et St. Joseph dans la cité de Montréal, à commuer la tenue des terres maintenant en censive.
 Acte pour détacher le township de Chatan Gore du comté de Terrebonne et pour l'annexer au comté des Deux-Montagnes.
 Acte pour les écoles élémentaires dans le Haut Canada.
 Acte pour indemniser certaines personnes de certaines réclamations faites contre elles et dans lesquelles elles n'étaient nullement intéressées, dans le Haut-Canada.
 Acte pour régler le temps pour tenir les sessions de quartier dans le H.-C.
 Acte concernant les retours des shériffs et des coroners dans le H.-Canada.
 Acte pour faciliter les commissaires des lignes dans le recouvrement de certains honoraires.
 Acte pour prévenir les embarras dans certaines rivières du Haut-Canada.
 Acte qui explique un acte concernant la vente de certaines terres dans le district de l'Ottawa.
 Acte pour valider certains actes des greffiers des cours de district et des registrateurs dans le district de l'Ottawa.
 Acte pour diviser le township de Hawkesbury.
 Acte pour amender l'acte de division entre Niagara et Gore.
 Acte concernant les Commissaires de la bâtisse de la prison du district de Johnstown.
 Acte pour naturaliser Morgan et autres.
 Acte pour autoriser le Maire et les Conseillers de la ville de Montréal à acquérir l'Aqueduc de Montréal.
 Acte pour incorporer les pêches de Gaspé.
 Acte pour incorporer les membres de la *Mercantile Library* de Montréal.
 Acte pour accorder certains pouvoirs à l'Evêque de Montréal au sujet du transport de terrains.
 Acte pour incorporer le *Bishop College* du diocèse de Québec.
 Acte pour incorporer la société d'éducation de Québec.
 Acte pour incorporer la Congrégation de Notre-Dame de Québec.
 Acte pour incorporer les Dames Religieuses du Sacré Cœur de Jésus dans la paroisse de St. Jacques.
 Acte pour continuer le privilège d'un Pont à Alexis Gosselin, sur la rivière Boyer.
 Acte pour amender l'acte d'incorporation de la Compagnie de Navigation sur la rivière Tay.
 Acte pour autoriser la cour du banc de la Reine et la cour de chancellerie à permettre à S. B. Harrison de pratiquer comme avocat.
 Acte pour autoriser le président etc. *Canada Inland Forwarding and Insurance company*, de poursuivre et de collecter leurs crédits.
 Acte pour amender la charte de la compagnie du pont de Catarqui.
 Acte pour changer et amender l'acte d'incorporation de la compagnie de marine et de railway de Kingston.
 Acte pour autoriser la Commercial Bank du district de Midland, et la Banque du district de Niagara d'ouvrir des livres de trantes, pour la vente de leur *stock* dans la cité de Londres.
 Acte pour incorporer la compagnie dite *Trust and Loan Company* du H. Canada.
 Acte pour incorporer la compagnie des puits minéraux de Kingston.
 —Il a plu à Son Excellence de réserver les bills suivans pour la sanction de Sa Majesté ; savoir :
 Acte pour mieux assurer l'indépendance du conseil législatif de cette province.
 Acte pour mieux assurer l'indépendance de l'assemblée législative de cette province.
 Acte pour décourager les sociétés secrètes.
 Acte pour incorporer les sociétés ecclésiastiques des églises unies de l'Angleterre et d'Irlande, dans les diocèses de Québec et de Toronto.
 Acte pour incorporer certaines personnes faisant des affaires comme Banquiers dans la cité de Montréal, sous le nom de *Banque du Peuple*.
 Acte pour incorporer la banque du district de Niagara, et pour l'extension du tems limité pour le payement des actions de la dite Banque.
 Acte pour rappeler certains actes y mentionnés, et pour mieux pourvoir pour l'admission des arpenteurs, et pour l'arpentage des terres dans le H.-Canada.
 Acte pour transférer au Conseil de Ville de Niagara le marché dans la dite ville et pour autres objets.
 Acte pour changer et amender certaines parties d'un acte y mentionné, ayant rapport à la navigation du fleuve St. Laurent, en autant qu'il a rapport au port de Québec.

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de clore la troisième Session du premier Parlement Provincial par le discours suivant :
Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Et Messieurs de la Chambre d'Assemblée,
 En conséquence de l'interruption qu'éprouvent nos travaux communs, contre toute inclination de ma part, et pour des causes sur lesquelles je n'ai nul contrôle, je viens en ce moment pour vous dispenser d'assister plus longtemps en Parlement. Je suis sensible à votre application soutenue dans les devoirs fatigans de la session qui s'est trouvée abrégée d'une manière si inattendue, et je compte que les mesures que vous avez adoptées et auxquelles j'ai donné la sanction royale au nom de Sa Majesté, seront avantageuses au pays. Je me suis trouvé dans la nécessité de réserver quelques bills à la considération du gouvernement de Sa Majesté, soit parce qu'ils m'ont paru impraticables à cause de leur connexion avec d'autres projets qui ne sont pas devenus lois, ou à cause de leur atteinte à la prérogative de la Couronne ; soit parce que leur nature nécessitait, suivant des instructions royales, ce procédé de ma part.
Messieurs de la Chambre d'Assemblée,
 Je vous remercie de l'empressement avec lequel vous avez voté les subsides nécessaires. Il sera de mon devoir de surveiller leur distribution, pour y concilier la plus stricte économie avec les besoins du service Public.
Honorables Messieurs, et Messieurs,
 Je me flatte que de retour chez vous, vous chercherez, par vos conseils et vos exemples, à faire régner l'harmonie et la fraternité entre toutes les classes de la société. La paix et la prospérité feront de votre pays, un lieu d'asile où les populations surabondantes de la Mère-Patrie auront un lieu de refuge, et leur établissement parmi vous sera fécond en avantages pour eux et pour la colonie ; tandis que la discorde et l'antipathie auraient l'effet contraire de les repousser et les empêcher d'associer leurs destinées à celles d'un pays sans cesse troublé. J'espère humblement que la miséricorde du Tout-Puissant rendra ce pays prospère et heureux, recueillant les fruits de sa propre industrie, et jouissant de la puissante protection de notre Gracieuse Souveraine comme portion intégrale de l'empire Britannique. Maintenant, Messieurs, je vous dirai adieu ; et je me flatte que nous nous réunirons de nouveau pour répéter nos efforts, en faveur du bien public avec plus de succès.
 L'Honorable Président du Conseil Législatif déclara ensuite qu'il plaisait à Son Excellence le gouverneur général, de proroger le Parlement à lundi le 13e jour de Janvier prochain.
 Nous n'avons rien encore de positif touchant la formation d'un nouveau ministère. Plusieurs noms avaient été mentionnés, mais ce n'était que des conjectures auxquelles il est difficile d'ajouter foi.
Amnistie.—Il paraît maintenant certain, et c'est avec regret que nous l'annonçons, que le gouvernement métropolitain se refuse à accorder une amnistie générale, en faveur de tous les malheureux condamnés politiques, qui souffrent dans l'exil et la proscription. Cependant une consolation viendra adoucir le deuil causé par cette décision inattendue, c'est qu'il sera possible de rendre à leur famille les déportés à Botany-Bay, en faisant la demande par le moyen de pétitions.
 Il est inutile d'ajouter que nous espérons que les parents de tous les malheureux qui souffrent depuis si longtemps sur la terre étrangère, s'empresseront de s'adresser aux autorités pour demander leur retour. Déjà des hommes bienveillants se sont occupés de ces pétitions. Des formules ont même été adressées à messieurs les curés des paroisses où se trouvent des parents des déportés.
 Dans la crainte où nous sommes que quelqu'omission n'aurait eu lieu, nous reproduisons plus bas la liste des noms de ces infortunés compatriotes, en y ajoutant le nom de la paroisse qu'ils habitent, qui doit être celle où résident encore leurs familles. Si le nombre des pétitions qui ont été envoyées en blanc ne suffisait pas, ou si quelqu'oubli avait eu lieu, on pourra prendre connaissance de la formule de la requête, en s'adressant à E. R. Fabre, en cette ville, rue St. Vincent.
 Nous avons donc maintenant la certitude de revoir nos malheureux compatriotes exilés, du moins tous ceux qui auront été réclamés par leur famille. Nous avons oublié de mentionner déjà l'arrivée du jeune M. Lévéque, condamné au bannissement perpétuel et qui a obtenu la permission de rentrer dans le pays par suite de la demande qui en avait été faite par sa famille.
 Maintenant il nous reste une tâche à remplir, celle de faire un appel à la libéralité de nos concitoyens en faveur du retour des malheureux déportés. Nous avons déjà eu occasion de faire allusion au dénuement, à la misère où ils doivent être réduits après un séjour de quatre ans sur la terre d'exil. Le gouvernement ne pourvoit jamais au retour de ceux qui sont envoyés dans ses colonies pénales, ainsi quels moyens leur restent-ils de payer les frais de leur traversée ? Peut-être s'en trouvent-ils quelques uns qui peuvent le faire. Mais que deviendront ceux qui ne possèdent rien ? Faudra-t-il donc qu'ils demeurent spectateurs du départ de leurs frères pour le sol natal faute de quelques piastres pour pourvoir aux exigences d'un capitaine de vaisseau.
 Nous ne le pensons pas pourtant, car nous espérons que des souscriptions abondantes seront de suite prélevées dans tout le pays pour cette œuvre charitable. M. Fabre, dont le zèle est si connu dans ces sortes d'occasions, veut bien se charger de recevoir les souscriptions, et des moyens seront adoptés pour les transmettre en Angleterre, afin que, lorsque toutes les mesures seront prises pour assurer le retour de nos compatriotes, ils ne soient pas dans la dure nécessité d'attendre les fonds nécessaires pour l'

transporter gratis. Espérons qu'aucun d'eux ne sera réduit à cette dure alternative ou de demeurer là, ou de mendier un passage.

Voici les noms de ceux de nos malheureux compatriotes qui, après un emprisonnement d'un an, se sont embarqués pour l'exil, le 26 septembre 1839.

Noms	Résidence.	Noms	Résidence.
F. M. Lepailleur,	Chateauguay	Louis Turcot,	St. Martine
Jean Louis Thibert,	do	Charles Roy,	Beauharnais
Jean Marie Thibert,	do	D. Bourdonnais,	do
Joseph Guimond,	do	André M. Papineau,	do
L. Guerin Dussault,	do	David Gagnon,	do
Léandre Ducharme,	Lachine	Frs. X. Prévost,	do
Charles Huot,	Napierville	Jean Bte. Bousquet,	St. Césaire
Joseph Paré,	do	Frs. X. Guertin,	do
D. D. Leblanc,	do	Louis Bourdon,	do
H. D. Leblanc,	do	Charles Guil. Bouc,	Terrebonne
Joseph Hébert,	do	Ed. Paschal Rochon,	do
P. H. Morin,	do	Hypolite Lanctot,	St. Rémi
A. G. Morin,	do	Louis Pinsonnault,	do
Pas. Pinsonnault,	St. Philippe	Etienne Langlois,	L'Acadie
Joseph Longtin,	St. Constant	François Languedoc,	St. Constant
Théophile Robert,	St. Edouard	Jacq. David Hébert,	Napierville
Jos. Dumouchelle (mort),	St. Martine	Louis Defaillette,	do
Ls. Dumouchelle,	do	Réné Pinsonnault,	St. Edouard
F. X. Touchette,	do	Moyse Longtin,	St. Constant
Jean Laberge,	do	Samuel Newcomb,	Chateauguay
C. Ignace Chevreuil (mort),	do	Jean Bte. Trudel,	do
Jacques Gyetie,	Beauharnais	Charles B. Langevin,	St. Martine
Toussaint Rochon,	do	Constant Bisson,	do
F. X. Prieur,	St. Timothé	Jérémie Rochon,	St. Vincent
Frs. B. Bigonessé,	Napierville	Joseph Goyette,	Beauharnais
P. M. Maurice Lavoie,	do	Bazile Roy,	do
Joseph Marceau,	do	Joseph Roy Lapensée,	do
A. Coupal Larcine,	L'Acadie	Michel Alarie,	do
Théodore Bécharé,	do	Benjamin Mott,	Alburg, Vi-Minerve.

FRANCE.

—On lit dans le *Journal des Villes et des Campagnes* :

Les Taxes.— Sous le rapport des taxes, notre pays marche en tête des autres nations, comme on va en juger, mais sans qu'il ait lieu d'en être fier

Pays.	Populations.	Impôts.	Par Tête.
Angleterre	24,000,000	1,400,000,000	58 fr.
France	34,000,000	1,400,000,000	41
Hollande	2,700,000	85,000,000	32
Belgique	3,600,000	90,000,000	25
Prusse	13,000,000	215,000,000	17
Conf. germ.	14,000,000	542,000,000	17
Danemark	2,000,000	33,000,000	16
Sardaigne	4,500,000	70,000,000	16
Portugal	3,500,000	51,000,000	16
Neples	7,500,000	110,000,000	15
Autriche	33,000,000	410,000,000	13
Suède	4,000,000	50,000,000	13
Espagne	14,000,000	180,000,000	13
Etats Unis	13,000,000	150,000,000	12
Russie	57,000,000	435,000,000	8
Suisse	2,000,000	10,000,000	5

Ce sont donc les habitants de l'Angleterre, de la France, de la Hollande et de la Belgique qui paient les plus lourds impôts ; les Etats-Unis et la Suisse en paient le moins. Nous ne parlons pas de la Russie, dont la plus grande partie du sol est fermée à l'agriculture comme à l'industrie. Le budget des Etats-Unis est moins fort, comparé à sa population, qu'aucun de ceux des états monarchiques de l'Europe ; il est cinq fois moindre que celui de la France ; là, le produit de cinq jours de travail suffit pour acquitter l'impôt, tandis qu'il faut au Français le salaire de vingt-sept jours pour payer sa quote-part des dépenses de l'état.

Et qu'on ne dise pas qu'entre le budget voté pour les dépenses du gouvernement central, les Etats-Unis ont des budgets particuliers applicables aux besoins de chaque province ; nous répondrions qu'il en est de même chez nous. Les budgets spéciaux des départements et des communes, votés par les conseils généraux et municipaux, s'élèvent à plus de 220 millions, dont une forte partie ne figure pas dans le budget de l'état ; et, dans ces dernières sommes perçues sur les contribuables, n'entrent pas encore les droits de 25 p. 100 par cheval et par poste payés par les conducteurs de voitures aux maîtres de poste, les prestations en nature pour chemins vicinaux, les loyers des gens de guerre, les salaires des conservateurs des hypothèques et des greffiers, la levée d'actés de l'état civil, les frais de naissance, de mariage, etc.

Tout paie en France. Nous payons le droit de travailler, d'acquérir, de posséder ; le droit de nous garantir du froid par des fenêtres, des voleurs par des portes ; le droit de mettre du vin dans notre eau, du sel dans notre pain ; nous payons pour donner et échanger quoi que ce soit ; nous sommes

obligés d'acheter dans des boutiques désignées de petits morceaux de papiers timbrés de quelque chose, pour écrire quoi que ce soit d'important ; nous sommes forcés d'acheter dans d'autres boutiques, et une, deux, trois fois leur valeur, des objets que nous aurions à meilleur compte ailleurs, ou que nous pourrions récolter dans notre jardin. La terre et l'eau, l'air et le feu, la lumière même, ce qui est à fleur du sol et ce qui est au dessous, l'homme, les plantes et les animaux, tout est sujet à l'impôt. L'impôt, triple depuis quatre ans, progresse toujours ; si on ne l'arrête dans sa voracité, il dévorera, dévorera tant que toutes les richesses de la France y passeront.

En 1820, chaque membre de famille indigente inscrite aux bureaux de charité de Paris recevait 34 fr. 68 cent. de secours.

En 1841, chaque indigent n'a touché que 22 f. 93 c. C'est 12 fr. 65 c. de moins que durant la dernière année du règne de Charles X.

En revanche, si les secours distribués ont diminué du tiers, les frais d'administration ont augmenté du double dans la même période.

Sous la restauration, ces frais étaient de 25,200 fr. pour 2 millions distribués ; en 1841 ils ont été de 37,200 fr. pour 1,400,000 francs ; seulement répartis entre 30,360 ménages.

C'est précisément une augmentation de 50 p. 100 sur les frais en présence d'une diminution de 33 p. 100 sur les secours.

Tous les budgets sont en hausse, excepté celui de la charité publique.

TURQUIE.

— *Constantinople.*— La nouvelle de la révolution d'Athènes a vivement ému le divan, qui craint que des mouvements analogues n'éclatent en Thessalie et en Macédoine. Des troupes sont envoyées dans ces provinces. L'insurrection de la Bosnie continue ; quelques châteaux fortifiés dans l'intérieur du pays sont même tombés aux mains des insurgés.

— Les pachas de Scutari et de l'Herzégovine et le bey d'Antipari ayant concentré leurs forces, pressent de toutes parts de Montenegro, dans le dessein de réduire par la faim la belliqueuse population de ces montagnes. Le vladika (l'archevêque qui est en même temps chef du gouvernement Monténégrin) s'est retiré à Gralow.

AMÉRIQUE.

— Les lettres récemment reçues de Guatemala sont du 4 août dernier ; les nouvelles qu'elles apportent sont de la plus haute importance pour la compagnie belge de colonisation. Le R. P. Walle, chef du service du culte à Santo-Thomas, avait écrit à M. T'Kint, de Roodenbeck, commissaire spéciale de la compagnie près des Etats de l'Amérique centrale, qu'à son retour de Guatemala, il avait trouvé la compagnie dans un état parfait et qui dépassait son attente.

De son côté, M. T'Kint a annoncé à la compagnie que la mission dont il était chargé s'accomplissait sans difficulté ; que ses négociations étaient couronnées du succès le plus complet ; la compagnie rencontrait la sympathie la plus générale aussi bien parmi les Indiens que chez les blancs de toutes les classes. Les divers cadeaux qu'il avait été chargé d'offrir aux hommes les plus éminents de Guatemala avaient été parfaitement accueillis ; le général Carrera lui avait confié le soin de témoigner à la compagnie combien il avait été sensible à l'attention qu'elle avait eue, en lui adressant un uniforme de lieutenant-général ainsi qu'une boîte d'armes complète. Dans cet envoi, ce qui avait le plus flatté Carrera, était un petit chapeau de la forme de celui de Napoléon, pour lequel, en toute circonstance, il témoigne la plus vive sympathie.

Le président de la république, don Mariano Rivera Paz, dans une lettre officielle adressée à M. le comte de Hompesch, président de la compagnie belge de colonisation, lui annonce que cette compagnie pourra, dans toute circonstance, compter sur son appui, et que le gouvernement la seconde-rait par tous les moyens en son pouvoir ; il ajoutait que les divers échantillons des produits belges que lui avait remis le commissaire de la compagnie lui donnaient une très haute idée de l'industrie de ce pays. Parmi les cadeaux adressés au président de la république, figurait un superbe service de porcelaine, orné des armes de la république, et portant, sur ses pièces principales, ces mots : *La compagnie belge de colonisation, au seigneur don Mariano Rivera Paz, président de la république.* Un magnifique nécessaire en bois de Spa, véritable chef-d'œuvre dans ce genre d'industrie qui n'appartient qu'à la Belgique, avait été offert à Mme la présidente.

Le marquis d'Aycinena, ministre des finances et des affaires étrangères, fait aussi connaître à M. le comte de Hompesch, dans une lettre officielle, combien l'on a été généralement satisfait à Guatemala du choix heureux fait par la compagnie du R. P. Walle, comme directeur ecclésiastique de l'établissement de Santo-Thomas. La visite de ce dernier, tout en éveillant d'heureux souvenirs sur l'époque où ces derniers étaient établis à Guatemala, a mis chacun à même d'apprécier ses hautes capacités et les services qu'il était appelé à rendre, non seulement à la colonie belge, mais encore au pays en général, qui confond entièrement ses intérêts avec ceux de cette colonie.

Le marquis d'Aycinena, en remerciant la compagnie de l'attention qu'elle a eu de lui adresser une collection riche et variée des meilleurs ouvrages modernes, lui annonce que la chambre législative a pris un arrêté autorisant l'établissement des jésuites dans l'Etat de Guatemala, et ordonnant au gouvernement de les secourir en tout ce qui serait en son pouvoir.

Les mêmes dépêches font connaître à la compagnie :
1° Que son pavillon, reconnu par l'Etat, jouira de tous les privilèges accordés au pavillon national auquel il est assimilé ;

2^o Que par une loi spéciale, toutes les marchandises destinées à la consommation intérieure, introduites sur les navires appartenant à la compagnie ou affrétés par elle, et couverts de son pavillon, seront acceptées en douane, moyennant un droit inférieur à celui payé généralement par le commerce étranger;

3^o Enfin, le commissaire de la compagnie annonce qu'il a obtenu de l'Etat, avec des concessions nouvelles, toutes les modifications accordées par Mgr. de Vitery, sur le contrat primitif dans le traité intervenu le 19 avril 1843, entre mon dit seigneur de Vitery et M. Obert, agent-général de la compagnie belge de colonisation.

MONNAIE DE JACQUES IER.—En arrachant des pommes de terre dans un champ, une personne, à Ostkerque (Pas de Calais), a trouvé une magnifique pièce de monnaie en or de Jacques Ier., roi d'Angleterre. D'un côté on voit de profil la figure du roi, portant barbe et moustaches; sa tête est ceinte d'une couronne de laurier, et il est revêtu d'un manteau à glands; à droite sont deux XX (vingt schillings, valeur de la pièce); autour on lit: "Jacobus rex Angl. Scot. Hibern. et Franc." Au revers sont les armes d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande et de France, réunies dans un seul écusson, et entourées par cette légende: "Faciam eos in gentem unam.—Des quatre nations, j'en ferai une grande."

INVENTION.—Le docteur Drake vient d'exposer à Londres le modèle en petit d'une machine qu'il a inventée, et dans laquelle la vapeur paraît être remplacé par le gaz hydrogène carboné, tel que le distribuent les compagnies pour l'éclairage. Alternativement, ce gaz est employé à soulever le piston de la machine, puis il est mis en ignition par une étincelle électrique, ce qui crée sous le piston un vide soudain et fait baisser celui-ci. La machine en petit marche seule plusieurs jours de suite, et donne 150 révolutions par minute. Après quelques perfectionnements indispensables, l'inventeur espère économiser les cinq sixièmes du combustible employé par les machines à vapeur.

ERRATUM.—Dans le numéro 6 des *Mélanges*, à la page 43, 11^{ème} ligne; au lieu de, et le 10 ou 15 avril, et aussi le huit mai, lisez: et le 10 au 15 avril. On a vu la glace partir le 6 avril et aussi le 5 mai.

DECES.

Une lettre des Trois-Rivières du 13 contient la fâcheuse nouvelle qui suit: M. Dugua y, curé de Champlain, est arrivé en ville hier vers dix heures du matin, après avoir fait quelques affaires et visites; il est arrivé vers midi chez M. le grand-vicaire Cook, ou il s'est trouvé indisposé, après avoir pris un bouillon, croyant que son indisposition venait de faiblesse, il s'est mis sur un sopha pour se reposer. Mais quelques instants après, il est mort subitement. Pourtant M. Cook et son vicaire, qui se trouvaient auprès de lui, ont eu le temps, l'un de lui donner l'extrême onction et l'autre l'indulgence. Heureusement que tout était prêt, et sous leurs mains: car une minute de délai, lui aurait fait manquer ce secours.

M. Dugua y appartenait à l'Association d'une Messe.

—A Baltimore, au Séminaire de Ste. Marie, le Révd. J. H. Joubert, depuis longtemps membre de la Congrégation de St. Sulpice, et un des directeurs de ce séminaire. Né à St. Domingue, M. Joubert se vit privé, lors de l'insurrection de cette île, de seize membres de sa famille qui périrent autour de lui, et il ne put sauver du patrimoine considérable qui devait lui revenir, que quelques faibles débris. Il se vengea de ses pertes en chrétien et en prêtre, en se dévouant avec un zèle tout spécial pendant tout le cours de sa vie sacerdotale à l'instruction des personnes de couleur. Sa piété lui avait concilié l'estime et la vénération de toute la population catholique de Baltimore.

—A St. César, le neuf du courant, à l'âge de vingt-sept ans, demoiselle Françoise Tessier, nièce de feu M. Augustin Tessier, ci-devant curé de St. Mathias, qui ne l'a précédée dans la tombe que de quatorze mois. Les soins qu'elle a pris pour lui dans sa longue maladie qui ont considérablement affaibli sa santé, et encore le dernier acte de sa vie pour accomplir ses dernières volontés, qui fut un voyage fait à Montréal, malgré la rigueur de la saison, en octobre dernier, (ce qu'on présume avoir été la cause de sa maladie), prouve son sincère dévouement pour lui. Le profond regret de ceux qui l'ont connue, sa conduite régulière et chrétienne font l'éloge de sa vie, la consolation de ses parents et de ses amis; et sa mort édifiante nous fait une heureuse idée de son sort futur. *Communiqué.*

M. l'Éditeur de la *Minerve* est prié de reproduire ce décès.

—A Paincourtville, (Louisiane,) le 10 novembre, à l'âge de 53 ans, M. Jean François Gagné, natif de Québec, Bas-Canada, d'où il était parti pour venir rejoindre deux de ses fils qui avaient quitté le pays natal depuis quelques années. Doué d'un éminent degré des qualités du cœur et des vertus du citoyen, c'est de lui qu'on peut dire justement, qu'il était digne d'estime et que sa perte cause des regrets nombreux et sincères. Aimant son pays d'un amour pur et éclairé, il laisse après lui les témoignages de dévouement les plus honorables. Pauvre père! tu le disais: voir mes fils et mourir!! était le vœu que ta tendresse paternelle te dictait! Tes premiers jours sur l'Océan furent des jours de malheurs, toi et 152 autres furent obligés d'abandonner le navire sur les bancs de Bahama après avoir essayé une tempête qui dura cinq jours et demi. Que tu as dû souffrir pendant ces cinq siècles et demi en voyant chaque vague menacer d'engloutir toi et tes dernières espérances!! Mais ton dévouement surmonta tout.. Rien ne t'arrêta!!

Une seule et fixe pensée te guidait.—Mes fils! disais-tu, et tu reprenais énergie: Et, lorsqu'après tant de souffrances tu arrives enfin à la N.-O. les forces trahirent ton courage, une maladie causée par les revers d'un naufrage t'y arrêta un instant, tu repartis et arrivas à Paincourtville le 3 novembre.

La tâche d'un père sur cette terre est grande; mais tu l'as remplie noblement! ton souhait fut exaucé, tu vis tes fils et mourus!!!

—A Thibodauxville (Louisiane) de la fièvre jaune, dimanche matin 12 novembre, à l'âge de 22 ans, Henri F. Thibodaux, fils aîné de l'Hon. H. M. Thibodaux.

A VENDRE.

Au Bureau des *Mélanges*, et chez MM. les libraires de la ville, le CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL pour l'année Bissextile 1844.

TROUVÉ.

CELUI qui a perdu le 1^{er} volume du DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE F. X. DE PELLER, édition de 1818, le trouvera à l'Évêché de Montréal.

PERDU.

SI QUELQU'UN a trouvé le 1^{er} volume du GÉNIE DU CHRISTIANISME, PAR CHATEAUBRIAND, il est prié de le remettre à l'Évêché de Montréal.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BOUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARRKE et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

Montréal, 10 novembre 1843.

EN VENTE A CE BUREAU,

PETIT MANUEL

DE

L'ARCHICONGRÉGATION

Du Très-Saint et Immaculé

CŒUR DE MARIE,

Etablie dans l'église cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME ÉDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTRÉAL.

PETIT ABREGÉ DE GÉOGRAPHIE, D'HISTOIRE DU CANADA.

suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfants l'étude de la langue anglaise à l'usage des écoles du diocèse. 1^{ère} édition. Prix: 15 sols.

RÈGLEMENT DE LA CONGRÉGATION DES FILLES.

ÉTABLIE DANS PLUSIEURS PAROISSES DE CE DIOCÈSE.

RECUEIL DE LITANIES

A L'USAGE DES SŒURS DE CHARITÉ

UNE FEUILLE contenant l'énoncé des obligations, des indulgences et des privilèges attachés à la CONFRÉRIE DU SCAPULAIRE, suivie du Billet d'Admission.

DES CARTES DE TEMPERANCE TOTALE ET PARTIELLE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LERROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1^{re} insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1^{re} insertion, 3s. 4d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1^{re} insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.